

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 25 (1937)
Heft: 6

Artikel: La vie extérieure de l'Abbaye de la Fille-Dieu [suite et fin]
Autor: Pittet, Romain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXV^{me} Année

N^o 6

Novembre-décembre 1937

oooooooooooooooooooooooooooo o ooooooooooooooooooooooooooooo

LA VIE EXTÉRIEURE DE L'ABBAYE DE LA FILLE-DIEU

par l'abbé ROMAIN PITTET,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

(Suite et fin.)

A l'occasion de la bénédiction de l'Abbesse Lutgarde Menétrey, Mgr Mermillod fit la visite canonique. Sa carte de visite laisse entendre que la communauté était dans une excellente voie. La nouvelle Abbesse eut à cœur de la pousser vers la perfection. En 1884, on régularisa les parloirs; une seconde grille fut placée avec un châssis. On nomma une assistante du parloir. Le rétablissement des proclamations au chapitre des coupes, demandé sans succès quelques années plus tôt, fut accepté au mois d'avril. La messe n'était chantée dans le monastère qu'aux grandes solennités; elle le fut désormais chaque dimanche ainsi qu'aux fêtes de sermon majeures et mineures. Les offices de tierce et de vêpres, psalmodiés jusque-là, furent également chantés. A la suite des événements de 1848, le petit nombre des Sœurs choristes avait rendu impossible le chant de l'office canonial; les religieuses se contentaient de la psalmodie. En 1884, elles purent reprendre, grâce aux nouvelles recrues, le chant du chœur. En effet, cette année-là, neuf postulantes se présentèrent à la porte du couvent. La situation matérielle était meilleure aussi; elle permit d'entreprendre les réparations les plus urgentes. L'année suivante, l'Abbesse se préoccupa spécialement de

la question du chant liturgique. Elle confia à l'évêque son désir d'appeler un maître de chant pour former ses filles selon les vrais principes du chant grégorien. Le Supérieur lui accorda l'autorisation de convoquer à la Fille-Dieu un Père cistercien capable d'enseigner aux religieuses le véritable chant de l'Ordre. Elle se mit en rapport avec le couvent d'Aiguebelle dont les religieux avaient reçu les leçons de Dom Pothier lui-même. La Fille-Dieu frappait ainsi pour la première fois à la porte d'une communauté cistercienne de la Stricte Observance. L'Abbé répondit qu'il était dans l'impossibilité d'envoyer un de ses religieux ; il suggéra toutefois à l'Abbesse de se tourner vers une autre maison cistercienne du Jura, Notre-Dame d'Accy, dont le prieur serait à même d'enseigner le chant cistercien dont il s'occupe depuis longtemps. Mais le prieur en question ne fut pas appelé ; l'opposition vint du directeur, le Père Weck, qui ne voulut pas laisser pénétrer dans la maison un cistercien réformé. On se tourna une fois encore vers Mehrerau. Malheureusement le Père qui aurait pu s'acquitter de cette tâche était en vacances ; pour le moment, il était impossible de correspondre au désir de l'Abbesse, bien que Mgr Mermillod, qui avait passé la fête de saint Etienne Harding dans l'abbaye, souhaitât que Mehrerau s'intéressât à la Fille-Dieu, et, en général, aux cisterciennes de son diocèse.

Malgré cet échec, la communauté reprit l'idée d'un rattachement aux cisterciens de la Commune Observance ; mais un obstacle se présenta chaque fois qu'il fut question de s'unir à Mehrerau. Mgr Mermillod, lors d'un voyage à Rome, s'entretint de l'affaire avec le Général des Cisterciens. En 1886, Mehrerau, à la demande de la Révérende Mère Lutgarde, envoyait à Romont un rituel cistercien en français ; on voulait s'informer exactement à la Fille-Dieu de la vie extérieure de l'Ordre. Pour ranimer la vie intérieure, la Supérieure eut l'idée d'appeler, pour prêcher la retraite annuelle, un Père cistercien. Non seulement Mgr Mermillod y donna son consentement, mais il écrivit

lui-même au prieur d'Hautecombe qui ne put pas lui refuser le religieux demandé. « Je suis heureux, écrivait l'évêque, le 25 juillet 1886, qu'un religieux de l'Ordre vienne vous prêcher la retraite, mais il n'y a rien de décidé pour l'avenir. Commençons par rétablir avec prudence et réserve quelques relations avec les pieux fils de saint Bernard. Priez Dieu pour qu'il m'accorde la faveur que je puisse réaliser tous les projets utiles au progrès spirituel de votre sainte communauté. » Le Père Albéric donna les exercices de la retraite au mois d'août 1886.

Sur certains points, la vie monastique à la Fille-Dieu avait dépassé la Commune Observance; les constitutions de 1733 avaient été modifiées par plusieurs Chapitres généraux. Elles n'étaient plus regardées comme règle d'observance et on ne les lisait plus en public. D'ailleurs, le Père de Weck en avait publiquement contesté l'authenticité et s'était permis de les corriger d'une manière tout arbitraire. Au mois de septembre 1886, le vicaire général du diocèse, M. Pellerin, vint au couvent pour procéder à l'examen canonique d'une novice. L'Abbesse s'ouvrit à lui de ses préoccupations touchant la réforme. Il convint de l'opportunité de rédiger en constitutions les principales réformes adoptées par la communauté; il promit d'envoyer comme modèle de rédaction les Constitutions de Sénanque. Quelques jours après, l'Abbesse recevait, sous pli cacheté, les règlements du Séminaire. Cette jolie méprise donna lieu à la lettre que voici, datée du 10 septembre 1886: « Je vous demande mille pardons de l'erreur que j'ai commise à votre égard à propos des Constitutions de Sénanque. La similitude de reliure m'a trompé, et, comme j'étais pressé, je n'ai pas pris la précaution de regarder à l'intérieur. Mais ce n'est pas tout. Lorsque j'ai voulu vous adresser les Constitutions de Sénanque, je ne les ai plus trouvées. C'était Monseigneur qui les avait retirées. J'ai donc voulu simplement les lui demander. Sa Grandeur m'a répondu, qu'il était mieux, pour le moment, que vous ne vous occupassiez pas de ces questions, et

Elle a gardé les Constitutions. Me voilà dans l'impossibilité d'entrer dans vos vues et de vous faire l'envoi demandé. Vous comprendrez qu'en cela il n'y a de ma part qu'un regret sincère de ne pouvoir vous obliger. » Si Mgr Mermillod jugeait bon de ne pas précipiter les choses, c'est qu'il ignorait les ennuis qui pouvaient résulter du zèle quelque peu intempestif du directeur du monastère. Le 17 septembre, lors d'une visite à la Fille-Dieu, la Révérende Mère Lutgarde s'expliqua devant lui. L'évêque approuva cette fois l'idée de rédiger des Constitutions. Par mesure de prudence, il n'en confia pas la rédaction au Père de Weck qui prit ombre de la chose. Pour éviter des difficultés, on résolut de lui remettre le travail projeté en l'avertissant clairement que les religieuses n'accepteraient dans les Constitutions aucune pratique prise en dehors de l'Ordre. Le 29 septembre, le vicaire général écrivait à l'Abbesse: « ...Je ne vois pas que vous puissiez mieux faire que de mettre vous-même par écrit vos pensées et vos désirs. Lorsque votre projet sera présenté à Monseigneur, il sera possible de répondre de son acceptation par vos Sœurs et de sa mise en pratique. Quoique peu versé dans le gouvernement des communautés religieuses, j'ose vous exprimer ici mon petit avis. Vous feriez bien de ne mettre dans votre projet de Constitutions que votre pratique actuelle. Elle me paraît se tenir suffisamment à égale distance du relâchement et d'une ferveur difficile à soutenir. Vos Sœurs se trouvent contentes de la Règle qu'elles suivent maintenant et celle-ci contribue assez à les faire avancer dans la perfection de leur état et à les maintenir dans la paix de l'âme. Dès lors, il n'y aura pas de difficulté lorsqu'au jour donné, ce qu'elles ont fait jusqu'à présent sera ordonné, proclamé Constitutions du monastère. » L'année 1886 s'acheva dans l'élaboration d'un premier projet de Constitutions.

Mais l'esprit de la communauté se faisant plus fervent, la Règle étant mieux comprise, les religieuses se sentaient attirées vers les cisterciens de la Stricte Observance, qui, à leurs yeux, apparaissaient comme les vrais conservateurs

de la Règle de saint Benoît. Avant de s'engager, l'Abbesse, consciente de sa responsabilité, désirait voir une communauté de cisterciennes réformées. L'idée d'un voyage et d'un séjour à Maubec hantait son esprit. Elle en fit part à M. Pellerin au mois de mars 1887. Après avoir réfléchi et prié, le vicaire général donna son consentement à ce voyage. Mgr Mermillod autorisait l'Abbesse à sortir de la clôture et bénissait son entreprise. La Révérende Mère Lutgarde avait décidé d'emmener avec elle la maîtresse des novices. A Maubec, on était d'accord de les recevoir, mais après la Toussaint 1887 ou au printemps 1888, car l'Abbesse était très occupée par la restauration du monastère. Quand vint la Toussaint, on se prépara à partir ; une lettre de Maubec obligea l'Abbesse à reculer la date du voyage. Au printemps suivant, la Révérende Mère était souffrante ; sa santé ne lui permit pas de se déplacer.

La retraite de 1887 fut prêchée par le Père François-Xavier, prieur de la Pierre-qui-Vire. Ce religieux austère comprit les préoccupations de l'Abbesse. Il s'entretint même à ce propos avec Mgr Mermillod. Que se passa-t-il dans la conversation ? Il écrivit à la Fille-Dieu que l'évêque ne se résoudrait pas facilement à modifier le régime de l'abbaye à cause des protestations des cisterciennes de la Maigrauge. Ce dernier monastère avait reçu comme directeur le Révérend Père Billet, Rédemptoriste, qui souhaitait un rapprochement des deux communautés. Les rapports furent d'abord cordiaux ; mais bientôt les choses se gâtèrent. Le 4 mars 1888, la communauté décida l'introduction de l'abstinence perpétuelle. Cette décision fut prise après que toutes les moniales eurent exprimé au chapitre leur avis sur ce sujet. Une seule manifesta quelque opposition, mais elle se rangea bientôt au désir de ses compagnes. Il fallait encore obtenir l'approbation de l'évêque. Il la donna, à la condition qu'on fit d'abord un essai de dix ans, après lequel, moyennant l'acceptation par suffrage secret, on pourrait insérer cette pratique dans les Constitutions. L'année 1888 vit encore l'abolition des chambres

particulières. Chaque Sœur avait sa chambre et y passait la bonne saison. Quand l'hiver revenait, pour se mettre à l'abri du froid, toutes regagnaient le dortoir commun. Ce dortoir était constitué très régulièrement et chacune y avait sa petite cellule. L'Abbesse désirait l'abandon des chambres. Elle fit réparer le dortoir et le 8 septembre elle invita ses filles à venir l'habiter définitivement. Le sacrifice était dur ; il fut généreusement accepté.

L'Abbesse songeait toujours à se rendre à Maubec. Plusieurs maladies successives l'en empêchèrent. Mgr Mermillod le désirait aussi et il songeait maintenant à la Stricte Observance. Dans une lettre du début de 1889, datée de Cannes, il écrivait : « Je suis allé voir dans l'île Saint-Honorat de Lérins un monastère de Bernardines de la réforme et j'ai demandé bien des instructions sur la communauté des Bernardines qui se trouvent dans le diocèse de Digne. Je vous en parlerai à mon retour. » A la Maigrauge, on avait appris les progrès réalisés à la Fille-Dieu. Après son élection, l'Abbesse Marie-Joseph Girod demandait à Romont quelques renseignements relatifs à l'observance. « Je voudrais voir, disait-elle, comment on vit à la Fille-Dieu. » L'Abbesse lui répondit que, si Mgr Mermillod l'autorisait à sortir, elle la recevrait volontiers dans sa maison. Mais l'entrevue n'eut pas lieu ; le directeur de la Maigrauge s'y opposa. « Nous, nous marchons à pas d'escargot... écrivait l'Abbesse de la Maigrauge. Et puisque l'entrevue, qui aurait été une joie trop forte pour cette terre, m'a été refusée, je me dédommagerai en vous ennuyant peut-être. Notre Père directeur a été bien charmé de votre aimable entretien, mais il empêcherait de tout son possible une entrevue qui aurait été bien profitable à mon âme : *fiat*. Et pourtant que de choses nous aurions à nous dire ! Mais non, je dois renoncer à cette satisfaction et en faire un entier sacrifice ; je dois m'encourager à marcher sur vos traces et bénir le divin Maître de ce qu'il a déjà fait pour nos deux communautés. » Cette lettre laisse entendre clairement que les cisterciennes de Fri-

bourg désirent aussi revenir à une observance plus fidèle ; leur Abbesse souhaite voir progresser ses filles dans la vertu ; mais il ne paraît pas y avoir un accord parfait entre sa manière de voir et celle du directeur.

La visite régulière fut faite en 1889 par le vicaire général. Autrefois, très favorable à la communauté, il en était maintenant devenu presque l'adversaire sous l'influence du directeur de la Maigrauge ; il n'avait pas approuvé, en particulier, le rétablissement de l'abstinence perpétuelle. Dans l'entrevue qu'il accorda aux religieuses, il insista sur ce point, essayant de reconnaître chez elles des signes de mécontentement touchant cette observance. « Monsieur le grand vicaire, dit une converse octogénaire, à quatre vingts ans, il est temps de commencer à faire pénitence si on veut le faire avant de mourir. » Aucune moniale ne laissa entendre dans ses réponses qu'elle avait été contrainte d'accepter la réforme sur ce point. Mgr Pellerin fut alors rassuré et quitta le monastère sur cette bonne impression. On régularisa aussi la question du jeûne. La Règle prévoyait un jeûne régulier et continu du 14 septembre au Carême avec exception pour les fêtes du rite de sermon. Ce jeûne avait été réduit au seul temps de l'Avent et aux mercredi et vendredi de chaque semaine. Sur le conseil du vicaire général, on décida de prendre debout le « soulagement » du matin et de servir une collation très frugale le soir. La demi-heure de récréation fut sacrifiée aussi à certains jours de pénitence : les jours des Quatre-Temps, les vendredi et samedi de l'Avent, les mercredi, vendredi et samedi de Carême, tous les jours de la Semaine-Sainte, les vigiles des fêtes de la Sainte Vierge du rite de sermon, de Noël, de l'Epiphanie, de saint Joseph, de saint Benoît, de saint Robert, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, des saints Pierre et Paul, de saint Bernard, de la Toussaint. Pendant ce temps, le Père de Weck avait préparé une première rédaction des Constitutions. Il y avait introduit des usages propres à la Compagnie de Jésus, des pratiques de dévotion imposées comme

préceptes; il s'était même avisé de corriger la Règle de saint Benoît. L'Abbesse lui fit remarquer la chose; il ne voulut pas en tenir compte. Il aurait dû au moins se plier devant une situation de fait, car, après quelques mois d'essai dans la pratique de ces Constitutions, les plus fortes parmi les religieuses étaient absolument exténuées. On lui rapporta le fait qu'il prit pour de l'entêtement. Il fallut se résoudre à lire au chapitre la première partie de ces Constitutions; la majorité des moniales déclara vouloir s'en tenir à la condition posée: défense d'introduire des pratiques prises hors de l'Ordre. Le Père, plutôt que de satisfaire aux légitimes exigences de la communauté, arrêta son travail; la Fille-Dieu continua à vivre sans Constitutions écrites.

Au mois de juin 1890, Mgr Mermillod était proclamé cardinal; en novembre, il quittait Fribourg pour demeurer à Rome où il n'oubliait pas la Fille-Dieu. Au début de l'année suivante, le siège épiscopal de Lausanne et Genève était occupé par Mgr Joseph Déruaz. L'Abbesse avait confié ses projets à Dom Cyprien Boutrais, prieur de La Valsainte, qui conseilla la prudence. Le nouvel évêque était à la Fille-Dieu le 30 mars 1892. Il écouta le rapport du directeur et fit tout ce que ce dernier voulut; il accorda au Père Weck pleine liberté dans le monastère. C'est alors que la Fille-Dieu fut obligée d'abandonner le directoire et les privilèges de la Congrégation cistercienne de Suisse-Allemagne, d'échanger la liturgie de l'Ordre contre la liturgie romaine. La nécessité de se rattacher à Cîteaux se révélait de plus en plus pressante. Au mois d'octobre 1892, les Congrégations de l'Etroite Observance fusionnaient; plus que jamais notre abbaye regardait de leur côté. Le prieur de La Valsainte continuait à mettre en garde la Révérende Mère Lutgarde contre une décision prématurée, en insistant sur de prétendues luttes qui se livraient parmi les cisterciens réformés, même depuis la fusion. En 1893, Mgr Déruaz partait pour Rome; le Père Weck conseilla à l'Abbesse de remettre à l'évêque une demande d'affilia-

tion aux Cisterciens de l'Étroite Observance dont le Général était à Rome. La proposition fut acceptée ; la supplique, rédigée par le directeur, et signée par toutes les religieuses professes, fut envoyée à l'évêché. Le 14 juin 1893, le Général répondait de Sept-Fons par l'affirmative ; toutefois, l'admission officielle était de la compétence du Chapitre général auquel la communauté devait adresser la demande d'incorporation. L'Abbesse remercia le Général et sollicita de lui la faveur de l'envoi d'un de ses religieux pour prêcher la retraite annuelle. Son désir fut exaucé ; le prédicateur fut le Révérend Père Symphorien, aumônier des religieuses d'Ubexy (Vosges). Le Général exprimait en outre le vœu de voir l'Abbesse au monastère d'Ubexy où elle pourrait examiner le genre de vie des cisterciennes réformées.

Le Père Symphorien arriva le 29 juillet 1893. Lorsqu'il se présenta à l'évêché, le vicaire général le reçut froidement et ne l'autorisa que péniblement à visiter la Fille-Dieu. La retraite se passa bien ; mais elle était à peine achevée que partout des oppositions se manifestèrent pour empêcher une affiliation aux cisterciennes réformées. C'est d'abord Dom Cyprien, l'ancien prieur de La Valsainte, transféré à Glandier ; il prêchait de nouveau la prudence, alléguant que les cisterciens réformés n'étaient pas encore organisés, que la Maigrauge ne marcherait pas sur les traces de son abbaye-sœur et qu'il en résulterait par conséquent une division entre les deux monastères. Il conseillait de demander au Chapitre général des cisterciens les règlements suivis par les moniales de leur Ordre et d'essayer de les mettre en pratique à la Fille-Dieu pendant une année. Après cette épreuve, on pourrait juger de l'opportunité de l'affiliation. Certes, la mesure était sage ; avant de se lier définitivement, il était bon de connaître, par l'expérience les observances auxquelles on pensait s'engager. De leur côté, l'évêque et le vicaire général s'opposaient à l'union. L'Abbesse écrivit à Mgr Pellerin au mois de juillet 1893, une longue lettre dans laquelle elle exposait simplement l'état des pourparlers ; elle ne reçut aucune réponse. Le

vicaire général avait brisé avec la Fille-Dieu. Vers la fin du mois, l'évêque était au couvent pour procéder à l'examen canonique de quatre novices. La Révérende Mère lui rendit compte des démarches faites et le renseigna sur la situation présente. L'évêque se montra très bienveillant et promit son appui. Mais lorsqu'il revint au mois d'août pour une cérémonie de profession, ses sentiments étaient bien changés. Il refusa à la Supérieure l'autorisation de se rendre au monastère d'Ubexy. Elle avait fait valoir la permission accordée naguère par Mgr Mermillod et Mgr Pellerin; elle avait sans doute joint à sa nouvelle demande les premières pièces écrites par l'évêque et par le vicaire général. En effet, elle pria Mgr Déruaz de lui rendre ces documents qui approuvaient le voyage projeté à Maubec, qui n'avait pas pu se réaliser; elle ne put les recouvrer, car le vicaire général, qui avait modifié sa manière de voir, les avait brûlés.

Malgré l'opposition, l'Abbesse continuait les réformes nécessaires pour le jour où, enfin, sa communauté serait de nouveau unie à l'Ordre. On remplaça les jeunes filles attachées au service extérieur par des Sœurs tourières, ce qui permit de régulariser le service de l'église. En effet, la sacristine, par une dispense spéciale, pouvait descendre dans l'église extérieure pour l'entretien du lieu saint. Il y avait toujours le danger de rencontrer des personnes du dehors. Dans sa carte de visite de 1890, Mgr Pellerin avait exprimé le désir de voir cette situation se régler au plus tôt. Elle le fut le jour où une Sœur tourière fut formée à cet effet. Au mois d'août 1893, on procéda à l'aménagement de deux locaux devant servir, l'un de salle de travail aux Sœurs choristes, et l'autre de vestiaire commun.

Au mois de septembre suivant se réunissait le Chapitre général des cisterciens de l'Étroite Observance. Le Père Weck lui adressa la supplique demandant l'affiliation à l'Ordre. Il exposa clairement la situation de la Fille-Dieu. Le 5 septembre, l'Abbesse informait le Général de l'opposition formelle de l'évêque. Mais le Général, se basant sur la

requête présentée par Mgr Déruaz lui-même au mois de mars, lors de son voyage à Rome, proposa l'affiliation du monastère qui fut votée à l'unanimité. Le 10 octobre, la communauté en recevait la nouvelle qui était communiquée aussi à l'évêque. On juge de l'effet. Le Père Weck, froissé de ce que les observations formulées dans sa lettre du 4 septembre n'avaient pas été prises en considération, changea d'attitude et adopta les sentiments de l'évêché. Il écrivit même une lettre assez piquante au Général; il y présentait ses objections, entre autres celle-ci: il n'entend pas que la Fille-Dieu soit soumise à l'évêque de Lausanne, car elle jouit du droit d'exemption; il prétend apporter lui-même à la Règle cistercienne les mitigations qu'il juge nécessaires. Pour parer à l'impression quelque peu défavorable qu'une telle lettre pouvait produire, l'Abbesse rédigea aussi une lettre dans laquelle, sans parler des idées du directeur, elle sollicitait du Général une entrevue. Ce dernier lui répond, ainsi qu'au directeur, qu'il n'a aucunement l'intention de forcer la Fille-Dieu à entrer dans l'Ordre des cisterciens réformés. La communauté doit agir en pleine liberté. On attendait à Romont la visite du Général. Il fallait fixer, pour cette occasion, ce que les Sœurs acceptaient de la Règle et ce qu'elles souhaitaient voir modifier. On résolut donc de sonder les religieuses par vote consultatif sur divers points; il leur était absolument interdit de discuter ces choses entre elles; elles devaient se renseigner auprès des Supérieures. D'abord, le silence. Il est perpétuel chez les cisterciens réformés. Il faudrait donc renoncer à la demi-heure de récréation parlée. L'Abbesse voulait proposer quatre récréations par semaine: le dimanche, le lundi, le mardi, le jeudi. Le 18 décembre 1893, le chapitre acceptait par vingt-trois voix sur vingt-six cette proposition. L'abstinence du laitage pendant le Carême, l'Avent et le vendredi de chaque semaine fut rejetée, comme aussi l'abstinence perpétuelle des œufs. Par contre, on décida de ne pas manger de poisson. Le 22 décembre, la majorité adopta le règlement des cisterciens réformés touchant les

visites aux religieuses ; seuls, les père, mère, frère et sœur des moniales sont compris sous le nom de parents et sont autorisés à s'entretenir avec elles. Mais le Général ne vint pas au mois de janvier 1894 ; il fallait attendre. L'opposition de l'évêque et du directeur l'empêchait de pousser l'affaire. En outre, au début de 1894, parut un statut général des maisons et du personnel de l'Ordre de Cîteaux, œuvre de Dom Symphorien, prieur d'Hautecombe. La Fille-Dieu y figurait parmi les monastères rattachés à la Stricte Observance. L'étonnement fut grand. Le coupable était le Père Weck qui, répondant à un questionnaire envoyé par le couvent d'Hautecombe, se basa sur les réformes introduites pour faire inscrire la Fille-Dieu dans la Stricte Observance. Il avait tout fait de son propre chef sans consulter personne. A l'évêché, on fut plus surpris encore et les Supérieurs ecclésiastiques y virent un acte de révolte. La lettre suivante, écrite par le vicaire général comme réponse à une invitation qui lui avait été adressée par le directeur, en dit long sur son indignation : « Je n'ai nulle envie d'avoir l'air d'approuver, en allant dîner chez vous, la détermination si grave que vous avez prise vous-même sans demander conseil à qui de droit, de passer et de faire passer avec vous le monastère de la Fille-Dieu, de l'antique Ordre de Cîteaux, auquel il appartient depuis six siècles, à l'Ordre moderne des Trappistes. Ne m'attendez donc pas le 23 avril. » Le Père Billet, directeur de la Maigrauge, qui n'entendait pas que son monastère adoptât la Règle des cisterciens réformés, ne perdit pas l'occasion de rire un coup. Il félicita, sur un ton plutôt plaisant, le Père Weck, « ce nouvel Abbé de Rancé, d'avoir enfin achevé son œuvre de réformateur. » Et le bon Père Weck prit au sérieux les paroles de félicitations de son collègue qu'il invita même à dîner. Le Père Billet ne cacha pas sa pensée à l'Abbesse ; il la blâmait ouvertement d'avoir mis sa confiance dans une tête chaude, l'abbé de Rancé, les réformes des Trappistes n'étant que des extravagances françaises. Il donnait comme modèle de la vraie vie cister-

cienne celle qu'il prêchait à la Maigrauge. Mais nous avons vu déjà que l'Abbesse de ce monastère n'était pas tout à fait du même avis, elle qui désirait connaître la vie menée à la Fille-Dieu pour pouvoir y engager, au moins dans une certaine mesure, ses propres filles. Puis, ce fut Mehrerau qui réclama. Le Père Weck, considérant la Fille-Dieu comme absolument séparée de cette abbaye d'hommes dont les Abbés avaient refusé d'accepter la juridiction régulière sur le couvent de Romont, que l'évêque de Lausanne leur avait offerte, contestait à la communauté qu'il dirigeait le droit d'user des privilèges accordés à la Congrégation cistercienne de Suisse-Allemagne pour les offices votifs hebdomadaires de saint Etienne, de saint Bernard et du Saint-Sacrement. L'Abbesse, inquiète, s'informa à Mehrerau; la réponse qu'elle obtint équivalait à une exclusion définitive de l'Ordre. Elle rappela alors les multiples tentatives de s'unir à Mehrerau sans qu'aucune d'entre elles ait pu réussir. L'Abbé, un peu ébranlé, avoua, en effet, qu'il avait eu l'intention de visiter la Fille-Dieu; mais le fameux catalogue lui ayant appris qu'elle se rangeait parmi les maisons de la Stricte Observance, il avait renoncé à son projet. Alors, la Révérende Mère Lutgarde et le Père Weck écrivirent chacun de leur côté à l'Abbé. Les lettres étaient de ton fort différent. L'Abbé y vit une contradiction. Il se plaignit à Mgr Déruaz du procédé du Père Weck dont la lettre était assez piquante. Pour s'épargner les ennuis d'une remontrance, le directeur marcha de nouveau dans les idées de l'évêché et s'opposa à l'union aux cisterciens réformés. En particulier, il s'appliqua à intercepter la correspondance entre la Fille-Dieu et les religieux cisterciens. Ce qui n'empêcha pas la communauté d'accepter, le 15 avril 1894, l'Ordo des cisterciens réformés. L'attitude des religieuses valut à notre abbaye l'honneur d'être comparée à Port-Royal et à son Abbesse la gloire d'être mise en parallèle avec la Mère Angélique Arnaud.

Le 16 juillet 1894, Mgr Déruaz faisait la visite canonique; il posa de nombreuses questions relatives à l'Obser-

vance. Prudemment, il laissa dans l'ombre le problème de la réunion à l'Ordre. Heureusement, les religieuses ne formulèrent aucune plainte sur le genre de vie qu'elles avaient librement adopté. L'évêque se sentait quelque peu ébranlé et le vicaire général s'était rasséréné. A la fin du mois d'octobre de la même année, paraissaient les Constitutions des cisterciens réformés que le Saint-Siège avait approuvées le 25 août précédent. Le prieur de Sept-Fons écrivait à la Fille-Dieu que rien ne s'opposait à l'introduction dans les Constitutions de certaines modifications que légitiment et réclament des conditions différentes de climat et de mœurs. L'année 1895 renferme peu d'incidents relatifs à l'affiliation. Dom François-Xavier, prieur de la Pierrequi-Vire, conseille aussi la prudence, car le régime des cisterciens réformés est dur à supporter. Mehrerau ne désespérait pas de voir venir à lui la Fille-Dieu. L'Abbesse écrivit à la communauté à l'occasion de la mort de l'Abbé; la réponse témoigne de l'intérêt des religieux pour nos cisterciennes. Désireuse de connaître l'esprit de cette maison, elle sollicita du Supérieur la faveur d'un prédicateur pour la retraite. Il fut impossible de la contenter, car deux religieux seulement savaient le français et ils étaient retenus à leur poste. En outre, l'évêque n'était guère bien disposé et le Père Weck n'était pas le meilleur ami de Mehrerau. En 1895 d'ailleurs, le Père Albert Fritsch, dominicain, succédait au Père Weck comme directeur. Ce dernier avait rempli pendant douze ans cette fonction; l'évêque ne jugea pas nécessaire de prolonger ses pouvoirs. Il resta dans le monastère comme pensionnaire. En 1896, la Fille-Dieu s'adressait aux cisterciens réformés pour obtenir le prédicateur de la retraite. Le Père Ignace de l'Abbaye d'Oelenberg (Notre-Dame du Mont-des-Olives en Alsace) visitait les couvents pour en étudier l'esprit, car on travaillait à l'union de toutes les Congrégations cisterciennes pour le huitième centenaire de la fondation de l'Ordre. Il vint à la Maigrauge. Il fut congédié par le directeur sans avoir pu s'entretenir avec l'Abbesse. « Allez, lui dit le Père Billet,

chez ces folles de la Fille-Dieu, elles vous recevront. » Il y fut bien reçu le 14 août, y prêcha la retraite et s'en alla convaincu, après une entrevue avec l'évêque, que l'union à Cîteaux réformé était impossible pour le moment. Le Père Billet s'employait d'ailleurs à convertir à ses idées le nouvel aumônier de la Fille-Dieu qui se laissa convaincre et se déclara partisan du rattachement à Mehrerau, c'est-à-dire à la Commune Observance. Le directeur de la Maigrauge poussa même son zèle indiscret jusqu'à adresser au Supérieur de ce monastère une demande d'affiliation au nom des deux maisons de cisterciennes du canton de Fribourg. Il n'avait même pas consulté sur ce point la Fille-Dieu. Le Père Fritsch, de son côté, encourageait la Révérende Mère Lutgarde à profiter des démarches faites par le Père Billet et auxquelles Mehrerau répondait favorablement. L'Abbesse, qui avait d'autres vues, lui répliqua qu'elle était liée par une promesse faite à l'évêque d'attendre jusqu'à la célébration du huitième centenaire de la fondation de l'Ordre de Cîteaux qui amènerait peut-être l'union de tous les cisterciens tant désirée par Rome. Elle protesta naturellement auprès de l'Abbesse de la Maigrauge, avec laquelle elle entretenait de cordiales relations, contre les agissements du Père Billet qui se mêlait des affaires de la Fille-Dieu sans en avoir été prié. On lui répondit que le Père Billet avait reçu mission d'intervenir à Mehrerau, pour les religieuses de Romont, des Pères Fritsch et Coconnier, confesseurs de la Fille-Dieu, qui agissaient eux-mêmes au nom de l'Abbesse. Il était bien difficile de découvrir la vérité. La chose fut même portée devant l'évêque où les deux Dominicains prouvèrent n'avoir confié aucune mission au directeur de la Maigrauge. Les choses s'arrêtèrent là.

Au début de l'année 1896, l'Abbesse reçut de Dom Cyprien, l'ancien prieur de La Valsainte, en réponse aux vœux qu'elle lui avait offerts à l'occasion du nouvel an, une lettre dont nous extrayons le passage suivant, relatif à l'affiliation: « ...Vous me parlez, Madame l'Abbesse,

des Trappistes de France ; vous connaissez mes idées à ce sujet. Leur réforme tend à déformer, à diminuer l'autorité ; c'est un fait qu'il est impossible de nier, c'est visible ; visible encore qu'ils s'inquiètent assez peu de leurs Sœurs. Celles qui suivaient Aiguebelle ont maintenant le repas de jeûne, même en carême, à midi ou midi et demi ; c'est toute la réforme. En vérité, je ne puis voir ce que vous auriez à gagner à cette alliance... » Ce religieux était mal informé, comme on l'apprit plus tard. La même année, on rédigea les Us du monastère. Comme on ne pouvait pas suivre à la lettre les Us des cisterciens réformés, on les prit pour base en y insérant les usages et les mitigations propres à la Fille-Dieu. Nous avons noté déjà que le Général des cisterciens de l'Étroite Observance ne voyait aucun inconvénient à ce que la Règle fût, sur certains points, adaptée aux conditions de personnes, de lieu et de temps.

Le 4 mai 1897, le Général adressait une circulaire à tous les couvents de cisterciennes réformées, car l'heure était venue de définir la question des Constitutions des religieuses ; on voulait leur donner la plus grande uniformité possible. Le Père Symphorien écrivit alors à l'Abbesse que le moment était propice pour solliciter l'agrégation ; mais le consentement de l'évêque était requis. Mgr Déruaz devait présider, le 20 mai, une cérémonie à la Fille-Dieu ; l'Abbesse résolut de tenter un dernier effort. Ce jour-là, elle ne put pas obtenir la faveur d'un entretien ; mais l'évêque annonça sa visite régulière pour le 1^{er} juin suivant. Hardiment, la Supérieure revint sur la question de l'affiliation. Une fois encore, Mgr Déruaz interrogea les religieuses sur ce point. Leurs réponses le disposèrent favorablement ; mais il voulut réfléchir encore. Le 13 décembre, le Père Symphorien avertissait de nouveau la Révérende Mère Lutgarde que plusieurs communautés de femmes avaient demandé à Rome le privilège d'être affiliées à l'Ordre et que cette grâce leur serait accordée si elles consentaient à rester sous la juridiction épiscopale. Il espérait qu'à cette condition Mgr Déruaz ne verrait plus de difficulté

à donner son consentement à l'incorporation de la Fille-Dieu. Mais le fruit n'était pas encore mûr ; l'évêque devait réfléchir encore. On ne pouvait pas compter non plus sur une visite du Général pour discuter oralement de la question ; il fallait aller le voir à Rome. Qui charger de cette délicate mission ? Un pèlerinage suisse allait partir pour la Ville éternelle. M. l'Abbé Menétrey, aujourd'hui curé-doyen d'Albeuve, alors curé de Courtion et parent de la Mère Abbessse, y prenait part. Il voulut bien accepter de solliciter du Général des cisterciens réformés une audience pour lui exposer la situation de la Fille-Dieu. Il quitta le monastère à destination de Rome avec un résumé des principaux points de l'observance en vigueur à Romont qu'il devait présenter au Général, un résumé des conditions d'affiliation posées par les cisterciens réformés, une lettre à l'adresse du cardinal Mazella, protecteur de l'Ordre. M. l'Abbé Menétrey revint de Rome avec la conviction que l'incorporation était conforme aux vues de Dieu et assez facile à réaliser.

Le huitième centenaire de la fondation de Cîteaux n'amena pas la fusion des différentes branches de l'Ordre. A la fin de 1898, la Fille-Dieu fut privée de son directeur, rappelé par son Supérieur. Après trois ans de ministère, il était remplacé par un prêtre du diocèse, M. l'abbé Dévaud, curé de la Tour-de-Trême, aujourd'hui chapelain de Bossonnens, que l'évêque en personne vint présenter à la communauté au début du mois d'octobre. En 1899, aucun progrès manifeste dans l'affaire de la réunion à l'Ordre. Le prédicateur de la retraite fut le Père Jean-Baptiste, Abbé de Notre-Dame de Chambarand, qui allait être élu peu après Abbé de Sept-Fons. Il voulut rendre visite à Mgr Déruaz à Fribourg ; il ne put pas le voir. Il lui adressa une lettre qui était une sorte de compte rendu de la retraite ; elle resta sans réponse. Au mois de septembre de cette année, les cisterciens réformés purent tenir de nouveau leur Chapitre général à Cîteaux. La Fille-Dieu voulut s'associer à la joie des Pères qu'elle aurait désiré partager plus pleine-

ment encore. Le 13 septembre arrivait de Cîteaux la lettre suivante, tombée de la plume du Père Symphorien, un ami de notre abbaye : « Je viens au nom de notre Révérendissime Père et de tout le Chapitre général vous exprimer la joie que nous a procurée votre télégramme. Au moment où l'Ordre cistercien réformé tient pour la première fois ses séances capitulaires au lieu même où nos Pères ont tenu leur premier Chapitre général et rédigé la Charte de charité, il est bon et consolant d'entendre nos Mères et nos Sœurs de la Fille-Dieu nous exprimant leurs vœux et leurs félicitations, leur désir et leurs espérances d'union plus complète à la maison-mère. Aussi nos Pères capitulants partageront-ils désormais l'estime et l'affection paternelle que notre Révérendissime porte depuis longtemps à votre monastère. Tous aussi font des vœux pour que Notre-Seigneur réalise au plus tôt notre légitime désir et récompense les efforts généreux que vous avez faits pour vous rapprocher de l'Étroite Observance. Vous apprendrez avec plaisir, ma Révérende et très bonne Mère, que le Saint-Père, à l'occasion de la reprise de Cîteaux, a daigné nous accorder une nouvelle faveur. Sa Sainteté a déclaré Cîteaux maison-mère de notre Ordre cistercien réformé ; nous ne nous appellerons plus trappistes ; notre nom est celui de cisterciens réformés. De plus, le Général de l'Ordre sera toujours désormais Abbé de Cîteaux ; il résidera à Rome, mais l'abbaye de Cîteaux sera son titre. Vous voudrez bien, ma Révérende Mère, continuer à notre cher Ordre le secours de vos prières, afin qu'il réponde généreusement aux desseins de Dieu et que le nouveau Cîteaux fasse revivre les vertus de l'ancien. Vous pensez bien que je n'ai pas été le dernier à me réjouir en entendant la lecture de votre télégramme. Je viens de le transcrire fidèlement dans les actes du Chapitre général, où il restera comme un monument de votre attachement à l'Ordre et à la Règle... »

La communauté eut tout à gagner de l'installation du nouveau directeur, M. l'abbé Dévaud. Elle put remettre en vigueur plusieurs points de la liturgie cistercienne dé-

pendant de l'aumônier. La grand'messe fut chantée tous les dimanches; l'aspersion de l'eau bénite et la procession retrouvèrent leur place régulière; l'office de tierce et les vêpres furent désormais présidés par l'aumônier les dimanches et jours de fête chômée. Au mois de juin, l'Abbesse commença au chapitre l'explication quotidienne de la Règle de saint Benoît afin d'en faire pénétrer non seulement la lettre, mais surtout l'esprit dans l'intelligence et le cœur de ses filles.

Au début de l'année 1900, on sonda une fois de plus Mgr Déruaz; il déclara qu'il ne céderait que devant un bref de la Sacrée Congrégation des Réguliers. Informé de cette attitude, le Père Symphorien écrivait de Rome: « Il est très certain que Rome désire l'union de notre Ordre, mais il n'est pas moins certain que le Saint-Père veut que cette union se fasse par une entente cordiale avec les évêques. Tant que cette douce entente n'existera pas, il n'y a rien à espérer de Rome, pas même une réponse. Dans la supplique que je vous proposais, l'année dernière, d'adresser à la Sacrée Congrégation, il y avait trois choses assez clairement exprimées et qui devaient rassurer pleinement Sa Grandeur: 1^o vous gardez vos Constitutions propres; 2^o l'évêque garde la juridiction; 3^o l'Ordre cistercien réformé reçoit la direction spirituelle et monastique. La Sacrée Congrégation aurait répondu oui immédiatement, et par cette réponse Mgr aurait vu que le désir du Saint-Père était l'union. Nous ne voyons vraiment pas ce que Sa Grandeur demande de plus. Ce que nous constatons de plus clair, c'est que Sa Grandeur craint que nous nous immiscions dans son autorité. Et pourtant quels intérêts y aurions-nous? En France, nous faisons tout ce que veulent Nosseigneurs les évêques et réciproquement Nosseigneurs les évêques nous laissent toute liberté dans le spirituel. Il semble donc, ma révérende Mère, que l'heure n'est pas encore venue, et que Notre-Seigneur vous invite à la patience. Et soyez sûre que le Bon Maître, qui connaît vos sacrifices et vos désirs, bénira les uns et les autres. » Au mois de février,

la communauté était appelée à prendre une décision grave. Plus de dix ans s'étaient écoulés depuis que l'abstinence perpétuelle avait été introduite au monastère. L'épreuve imposée par Mgr Mermillod était accomplie. Dans une séance capitulaire tenue le 13 février, l'Abbesse annonçait aux religieuses que le moment était venu pour chacune de se prononcer sur la question de l'abstinence. Pour respecter pleinement la liberté des moniales, le vote se ferait au scrutin secret. Elle leur laissait trois jours pour réfléchir et fixait la séance décisive au 16 février. Ce jour-là, vingt-huit religieuses adhérèrent à l'abstinence perpétuelle ; une seule déposa une réponse négative. D'ailleurs, confuse de son acte, elle s'en alla demander pardon à la Supérieure et apposa avec ses compagnes sa signature sur le procès-verbal de cette mémorable séance. L'évêque, qui avait été précédemment averti, ne fit aucune opposition. Lors de la visite canonique du 7 mars, on s'abstint de revenir sur le problème de l'affiliation ; on connaissait les sentiments de Mgr Déruaz ; on jugea plus opportun de patienter encore.

Le 1^{er} avril 1901, s'éteignait à la Maigrauge le Père Billet. Peu après, on apprit à la Fille-Dieu que les cisterciennes de Fribourg, avec le consentement de l'évêque, avaient obtenu leur incorporation à la Congrégation cistercienne de Suisse-Allemagne. L'occasion paraissait propice de tenter une démarche auprès de l'évêque qui, pensait-on, n'oserait pas refuser aux religieuses de Romont ce qu'il avait accordé à leurs sœurs. On se trompait ; la réponse de Mgr Déruaz déclarait que le cas de la Fille-Dieu était différent de celui de la Maigrauge. Cette dernière s'était rattachée normalement à son Ordre, tandis que l'autre voulait s'unir à un Ordre nouveau. Les explications du Père Billet avaient porté leurs fruits. L'évêque refusait donc l'autorisation demandée. La même année, le Père Albéric d'Hautecombe vint prêcher la retraite. Il suggéra à l'Abbesse l'idée d'un rattachement à la Congrégation de Sénanque, donc à la Moyenne Observance. L'Abbesse répondit que la question n'avait jamais été discutée sérieu-

sement et qu'elle était prête à la proposer à la communauté : ce qui fut fait. Mais le nouveau projet rencontra peu de sympathie. Pour respecter toujours la liberté des moniales, on recourut encore au scrutin secret. Sur trente et un suffrages, deux seulement allèrent à Sénanque. La question était désormais tranchée. Le 16 juillet, Mgr Déruaz vint présider une cérémonie de profession. L'Abbesse lui rappela ses promesses passées, la facilité avec laquelle il avait accédé à la requête des cisterciennes de la Maigrauge et le pria de bien vouloir signer la supplique qu'elle lui présentait. L'évêque refusa, alléguant cette fois-ci la persécution qui sévissait en France contre les Ordres religieux. Le 28 septembre, la question de l'affiliation fut de nouveau portée au chapitre ; on attendait la visite de l'évêque. Le vote eut lieu à bulletin secret ; à l'unanimité, les religieuses se prononcèrent pour l'union aux cisterciens réformés. On rédigea ensuite un document destiné à être envoyé au Pape Léon XIII, dès que l'évêque y aurait apposé sa signature. Le 4 octobre, l'évêque arriva et se montra fort bienveillant. Il emporta la supplique, déclarant qu'il la signerait à Fribourg et qu'au premier courrier du lendemain, il la retournerait. Elle ne revint jamais. L'autorité ecclésiastique avait promis, en 1901, une visite spéciale qui serait consacrée à l'examen des Constitutions ; cette visite n'eut pas lieu. Le directeur se chargea donc d'apporter à l'évêché les dites Constitutions pour en obtenir l'approbation. Le 14 janvier 1902, il rapportait le manuscrit approuvé. Il rédigea aussi un mémoire adressé à l'évêque sur la question de l'affiliation. Le mémoire eut le même sort que la supplique : il ne sortit plus de l'évêché qui l'enveloppa de silence. A bout de ressources, on tenta une nouvelle démarche auprès du Général de l'Ordre qui visitait en ce moment ses monastères de France. On le pria de s'arrêter à la Fille-Dieu lors de son retour à Rome. Ce fut en vain ; le Père général jugea plus prudent de ne pas passer au couvent. Depuis neuf années, l'Abbesse travaillait pour le rattachement à l'Ordre ; jusqu'ici ses efforts paraissaient

extérieurement stériles. Mais elle n'était pas femme à se décourager; elle voulait la victoire.

En 1903, elle demanda à l'évêque si, après six années de ministère dans la communauté, M. l'abbé Dévaud, qui était installé depuis cinq ans, ne pourrait pas être remplacé par un Père de l'Ordre. Plein de bienveillance, Mgr Déruaz l'autorisa à chercher un religieux cistercien. Elle écrivit au définiteur; on lui répondit qu'une démarche officielle de l'évêque, requérant un cistercien comme directeur de l'abbaye, était la condition de l'envoi d'un Père. Mais l'évêque ne bougea pas. Le 23 juin, ce dernier était à la Fille-Dieu pour un examen canonique; il était accompagné de son chancelier, M. l'abbé Currat. Avant l'examen, l'Abbesse lui dit: « Monseigneur, avant de commencer les examens, veuillez bien me dire si vous voulez signer la poche jaune. » On appelait ainsi le dossier concernant l'affiliation qui dormait à l'évêché. L'évêque ne répondit pas et sourit. L'Abbesse voulut connaître aussi l'opinion du chancelier sur « la poche jaune ». Après une assez vive discussion, ce dernier déclara que les religieux d'un Ordre étaient inaptes à diriger les religieuses du même Ordre, que la décadence de la Fille-Dieu et de la Maigrauge était, en partie au moins, imputable aux directeurs, que le mieux est souvent l'ennemi du bien, que la Fille-Dieu n'avait pas à se singulariser, mais qu'elle devait tout simplement suivre l'exemple de la Maigrauge qui s'était rattachée à la Commune Observance. L'Abbesse le remercia et sut désormais à quoi s'en tenir. Il ne fallait rien attendre pour le moment de Mgr Déruaz.

Au mois de mars 1902, quelques cisterciens de Notre-Dame du Port-du-Salut, en prévision d'une prochaine expulsion, étaient venus s'établir à Illens. Le 21 septembre 1903, l'Abbé du Port-du-Salut visitant ses fils exilés, passa à la Fille-Dieu. L'Abbesse lui présenta la communauté et le pria de lui adresser quelques paroles sur le silence. Quelques religieuses mécontentes, pensant que la Supérieure allait les faire Trappistines, et peu disposées à accepter le

silence perpétuel, se plaignirent à la prieure malade et au directeur qui fut au moins surpris de la présence du cistercien qui avait osé parler aux religieuses sans l'avoir consulté. Par contre, quelques moniales ayant manifesté le désir de garder le silence perpétuel, furent, après un temps d'épreuve, approuvées par l'Abbesse qui les dispensa de la demi-heure de récréation ou conférence. Le directeur devint le confident des opposantes auxquelles il conseilla de recourir aux Supérieurs majeurs contre l'Abbesse qui avait outrepassé ses droits en autorisant une partie des religieuses à s'abstenir de la conférence, contre les Constitutions approuvées par l'évêque. L'Abbesse soumit le cas à l'évêché ; le chancelier ayant répondu que Mgr Déruaz préférerait qu'on s'en tint au *statu quo*, sans exagérer les austérités, toutes les moniales se soumirent. Au mois d'août 1904, la Révérende Mère Lutgarde consulta le chancelier épiscopal pour savoir si l'évêque consentirait à donner à la Fille-Dieu, comme confesseur extraordinaire, le prieur d'Illens. On l'avertit que l'autorité était d'accord, à la condition que M. l'abbé Dévaud n'en prît pas ombrage. Le directeur interrogé ne fit pas d'opposition ; il se contenta de dire qu'on ouvrait ainsi une porte aux Trappistes. L'évêque nomma donc le prieur d'Illens confesseur extraordinaire : c'était un premier succès. On allait aborder maintenant la question de la visite régulière annuelle par le Général de l'Ordre. Avant d'en formuler le désir à Sa Grandeur, il fallait s'assurer d'abord des sentiments du Général à cet égard. Mgr Augustin Marre, évêque de Constance et Abbé d'Igny, refusa ; il n'osait pas accepter à cause de l'évêque.

Les premiers mois de l'année 1905, s'écoulèrent sans événements importants. Depuis cinq ans, la visite régulière n'avait pas eu lieu. L'évêque annonça qu'il la ferait le 3 juillet. Comme il était aveugle, il se contenterait d'entendre en particulier les professes choristes. L'expérience exigeait qu'on gardât le silence sur la question de l'affiliation ; on connaissait les sentiments de Mgr Déruaz sur ce

sujet. L'Abbesse avertit donc les religieuses de ne pas entamer elles-mêmes cette question ; elles devaient se contenter de répondre aux demandes de l'évêque. L'interrogatoire porta surtout sur l'affiliation. Le soir, le Supérieur ecclésiastique avertissait l'Abbesse qu'elle recevrait par écrit le résultat de la visite. Le 10 juillet, M. l'abbé Currat vint présider, au nom de l'évêque, une cérémonie de profession. Avant son départ, l'Abbesse voulut le remercier. La conversation lui apprit que la manière de voir de l'évêché n'avait pas changé et que l'opposition s'était, au contraire, accentuée. La carte de visite arriva le 14 juillet ; on en devine le contenu. Aucune irrégularité n'était signalée, mais « la versatilité désirant toujours des règlements nouveaux » y était blâmée. L'évêque déclarait enfin qu'en conscience il ne pouvait pas adhérer aux propositions qui lui étaient faites.

La communauté commença alors une neuvaine préparatoire à la fête de saint Bernard. Le 11 août, le Père Abbé d'Oelenberg annonçait sa visite. Le 28 août, il était là, avec l'espoir de régler la situation. Il étudia le problème et conclut à la possibilité de l'affiliation sans apporter de modifications à l'Observance actuellement en pratique dans le monastère. Le 29 août au soir, il eut un long entretien avec le directeur qui, loyalement, se rendit aux arguments et aux explications apportés. Le lendemain, l'Abbé et le directeur partaient pour Fribourg. Ils apportaient à l'évêché la supplique à signer. On pria toute la journée. Le soir, M. l'abbé Dévaud rentra vers sept heures ; il garda le silence. L'Abbesse, n'y tenant plus, envoya la Mère Prieure au parloir s'enquérir du résultat de l'audience. Le bon directeur était peu communicatif ; il se contenta de dire que l'évêque s'était montré bienveillant, mais qu'il voulait s'éclairer encore. Toutefois, il y avait de l'espoir. Le 2 septembre suivant, la communauté se préparait à entrer en retraite. L'aumônier s'étant rendu à l'évêché, on le pria de demander les pouvoirs nécessaires pour le prédicateur. A son retour, vers midi, il écrivit à l'Abbesse

un billet. Après none, le chapitre fut convoqué et on donna lecture du petit message: « La juridiction pour le Révérend Père est accordée. La question de l'affiliation est finie. Votre demande, approuvée par Monseigneur, serait déjà en route pour Rome si Monsieur le Grand Vicaire n'avait pas été empêché par d'autres affaires. Elle partira aujourd'hui. Daignez agréer mes félicitations pour ce succès et l'hommage de mon profond respect. » Ce fut une explosion de joie; une longue lutte prenait fin. La communauté alla remercier au parloir le directeur qui ne put pas s'empêcher de lancer quelques pointes malicieuses.

Une inquiétude subsistait. Mgr Déruaz posait une condition: la Fille-Dieu devait être reçue dans l'Ordre avec ses Constitutions. Le Chapitre général accepterait-il? Les augures étaient favorables, puisque l'Abbé d'Oelenberg n'y voyait aucune difficulté. De fait, le 15 septembre, la bonne nouvelle arrivait de Cîteaux: le couvent était reçu dans l'Ordre. Le protocole de la séance du Chapitre général dit ceci: « Depuis plusieurs années, les religieuses cisterciennes de la Fille-Dieu, en Suisse, demandent à s'unir à notre Ordre. Aujourd'hui, le votum de Monseigneur l'évêque du diocèse est favorable. En conséquence, le Chapitre général décide qu'il faut profiter des bonnes dispositions de cette communauté et accepte son affiliation à l'Ordre. » Le 18 septembre, on célébra une fête d'actions de grâces. Au chapitre, la statue de la Sainte Vierge fut entourée de fleurs et de lumières; vis-à-vis, sur une draperie rouge, se dessinait, entouré d'une guirlande de laurier blanc, le portrait de la Révérende Mère Lutgarde. Tout autour étaient fixés les portraits des personnages qui avaient contribué à réaliser l'union aux cisterciens réformés ou qui l'avaient combattue. Une procession solennelle se déroula dans le cloître et la journée se termina par le chant du *Te Deum*. Au mois d'avril 1906, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers approuvait l'affiliation du monastère aux cisterciens de l'Étroite Observance. Le Souverain Pontife lui-même s'associa à la joie de la

communauté en envoyant à l'Abbesse le télégramme suivant: « Le Saint Père félicite la Mère Abbessse de la Fille-Dieu d'avoir obtenu pour son monastère la réunion à l'Ordre des cisterciens réformés, la bénit, elle et ses religieuses. »

Au mois de juillet 1906, Mgr Déruaz retournait, pour la première fois depuis l'affiliation, à la Fille-Dieu. Les religieuses lui firent fête. L'évêque répondit que la gloire de cet acte important revenait à Dieu qui avait manifesté sa volonté et exaucé les prières de la communauté. Il fit discrètement allusion aux années d'attente, de souffrances, aux contradictions subies et à l'opposition rencontrée qui marquent toutes les œuvres divines. Il releva aussi les avantages de la réunion à l'Ordre. Il bénit paternellement la communauté et partit. Le grand événement de l'année fut la visite du Révérendissime Père Général, Mgr Augustin Marre, qui arriva le 1^{er} septembre. A 2 heures de l'après-midi, eut lieu, selon le cérémonial de l'Ordre, la réception solennelle dans la clôture. Le Général était accompagné du Père Immédiat, Dom François, Abbé d'Oelenberg, du Père Symphorien définitur et de M. l'abbé Dévaud, directeur du couvent. Ce dernier devait prendre la parole pour souhaiter la bienvenue à l'hôte illustre; mais, pris d'une émotion subite, étouffé par les sanglots, il ne put pas prononcer son discours. La Mère Abbessse fut donc appelée à saluer le Général qui répondit ensuite. Après la visite régulière, il quitta la Fille-Dieu, le 5 septembre. La vénérable abbaye était rentrée dans la famille cistercienne. La fusion complète s'opéra en 1929, lorsque la communauté accepta, à l'unanimité des suffrages et avec le votum de Son Excellence Monseigneur Besson, évêque de Lausanne Genève et Fribourg, les Constitutions des cisterciennes réformées approuvées en 1926 par Sa Sainteté Pie XI.

L'âme de la lutte menée pour la réunion à l'Ordre fut donc la Révérende Mère Lutgarde. Les péripéties de cette lutte ont révélé en elle les qualités de la femme forte, une haute vertu et un jugement remarquablement sûr. Elle a

compris admirablement que la douceur ferait plus pour la réalisation de son plus cher désir que la violence; sans abandonner la fermeté qui la caractérisait, elle a su se plier aux circonstances et attendre patiemment l'heure de Dieu. Avec une rare prudence, elle a amené ses filles à la pratique régulière de la Règle; par des réformes successives, volontairement acceptées de la majorité et souvent de la totalité des religieuses, elle a préparé insensiblement l'union aux cisterciens réformés. Cette union est surtout son œuvre. Elle avait épuisé ses forces; sa santé toujours délicate avait fait craindre, à plus d'une reprise, pour ses jours. Le dernier arriva le 19 octobre 1919. Le 5 août 1908, elle avait célébré ses noces d'argent abbatiales et le 6 août 1917, ses noces d'or de profession religieuse. Le 22 octobre 1919, elle s'en allait reposer dans le caveau tout neuf qu'elle avait fait creuser elle-même pour les Abbesses, au pied de la statue de Notre-Dame de Compassion. La communauté perdait sa Mère, celle qu'on peut appeler à juste titre la seconde fondatrice de la Fille-Dieu. La « marraine » devait être contente de sa « filleule ».

La crosse abbatiale passa entre les mains de la Révérende Mère Gabriel Rime élue le 23 décembre 1919 et bénite le 26 janvier 1920, qui la tient encore aujourd'hui. Si vous avez le bonheur de vous entretenir avec elle, dans ce parloir à double grille, vous comprendrez mieux ce qu'est la bonté. Ses filles la vénèrent et l'aiment; celui qui passe ne peut pas l'oublier.

LISTE DES ABBESSES DE LA FILLE-DIEU

Aucun document ne donne la liste des Prieures et des Abesses de la Fille-Dieu. Le nécrologe contient les noms de quelques-unes d'entre elles sans mentionner d'ailleurs la date de leur mort. Mülinen, dans son *Helvetia sacra*, en a dressé une liste un peu fantaisiste. Le Révérend Père Vincent de Paul, qui fut directeur de l'abbaye et s'intéressa à son histoire, a tenté de la corriger dans l'article du dictionnaire historique et biographique de la Suisse à l'article consacré à la Fille-Dieu. Nous allons essayer d'établir

leur succession d'après les documents. Nous indiquerons, pour les plus anciennes, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les dates extrêmes auxquelles elles apparaissent dans les actes.

PRIEURES

Juliette de Villa. février 1268 (1269 ?) A.F.-D., I, 1.

C'est le seul acte qui contient son nom. La tradition dit qu'elle mourut au mois de janvier 1305.

Pernette de Villa. avril 1318. A.F.-D., X, 8.

mars 1334 (1335 ?) A.E.F. F.-D. Copie de lettres 32, fol. 116 verso.

La tradition fixe sa mort en 1334.

Marguerite de Vuisternens. 4 mars 1344. A.E.F., F.-D., XIII, 58.

ABBESSES

Marguerite de Vuisternens. 14 janvier 1348 (1349 ?) A.E.F., F.-D., XIII, 62.

On dit qu'elle mourut en 1349.

Jaquette de Billens. 6 septembre 1352. A.F.-D., X, 25.

15 août 1370. A.E.F., F.-D., XIII, 43.

On dit que le pape Clément VI lui conféra le titre d'Abbesse en 1350. D'abord, la lettre de Clément VI relative à la Fille-Dieu est de 1352; ensuite, elle ne fait pas mention de la Supérieure. Elle était encore Abbesse le 15 août 1370; mais celle qui lui succéda apparaît déjà avant cette date. N.F.-D., fol. 111.

Amphilésie de Billens. 15 février 1369 (1370). A.F.-D., XI, 60.
ou en tout cas le 25 avril 1369. A.E., F.-D., XIII, 28.

6 janvier 1383 (1384 ?). A.E.F., F.-D., Copie de lettres 32, fol. 147.

N.F.-D., fol. 108 verso.

Jeannette de Billens. 19 mars 1388. A.E.F., F.-D., Copie de lettres 32 fol. 126 verso.

3 mai 1394. Ibid., 32, fol. 56.

N.F.-D., fol. 111.

Agnès Chamosaz. 10 août 1405. A.E.F., F.-D., Copie de lettres 32, fol. 35.

Le 6 mai 1417 elle a démissionné. A.C.V. Bailiage d'Oron, n° 244.

N.F.-D., fol. 110.

Catherine Blanc (Albi, Blanchit). 7 mai 1417. A.C.V. Bailliage d'Oron, n° 244.

5 avril 1428. A.E.F., F.-D., V, 54.
N.F.-D., fol. 120.

Isabelle d'Illens. 21 février 1432. A.E.F., F.-D., V, 62.
20 octobre 1447. A.E.F., F.-D., XIII, 14.
N.F.-D., fol. 115 verso.

Alexie Lucenaz. 18 février 1443. A.E.F., F.-D., Copie de lettres 32,
fol. 102 verso.
23 septembre 1453. Ibid., fol. 49 verso.
N.F.-D., fol. 122 verso.

On remarquera que cette Abbesse apparaît déjà du vivant de la précédente.

Briance Fabri. 20 mars 1455. A.F.-D., VII, 34.
7 décembre 1468. A.E.F., F.-D., XIII, 25.
N.F.-D., fol. 124 verso.

Alexie Clavaz. 11 juin 1471. A.C.V., C. VI, h. Dames de Bellevaux,
n° 93.
7 avril 1474. A.E.F., F.-D., XIII, 24.

Catherine de Billens. 17 janvier 1480. A.E.F., F.-D., XIII, 12.
19 juillet 1496. A.F.-D., X, 26.

Françoise Ottonens ou Oethonens. 25 juillet 1497. A.F.-D., X, 27.
23 janvier 1512. A.F.D., VI, 12.

Claude de Glérens. 21 janvier 1513. A.F.D., X, 10.
1^{er} février 1517. A.F.D., X, 36.

Catherine Musy. 29 novembre 1520. A.F.-D., XI, 1.
15 novembre 1544. A.F.-D., X, 40.

Dans un acte daté du mois de juin 1532, figure, avec le titre d'Abbesse,

Françoise de Dortan. A.E.F., F.-D., V, 16.

Suzanne de Cléry. 2 février 1546. A.E.F., F.-D., V, 6.
1562. A.E.F., F.-D., V, 17b.

Ce dernier acte, daté du 9 décembre 1564, dit qu'elle est morte depuis deux ans.

Anastasie de Gruyères. 20 octobre 1563. A.E.F., F.-D., V, 39.
Aucun autre acte ne contient son nom
avec une date précise.

Claude Maillard. 7 mai 1565. A.E.F., F.-D., V, 23.
26 février 1570. A.E.F., F.-D., V, 23.

Antille de Valeyze. 7 novembre 1574. A.E.F., F.-D., XIII, 36.
20 mars 1576. A.E.F., F.-D., XIII, 74.

Marie Chassot. 14 décembre 1598. A.E.F., F.-D., X, 29.
16 septembre 1613. A.E.F., F.-D., V, 51.

Marie Moënnat. 19 avril 1613. A.F.-D., VII, 20.
29 décembre 1648. A.F.-D., X, 61.

Marie Heid. 1650-1669.

Cécile Maillard 1669-1673.

Marie-Josèphe de Maillardo. 1673-1707.

Elle est morte le 6 octobre 1707. A.E.F., F.-D., Livre de raison
fol. 146.

Ludivine Uffleger. 10 octobre 1707. A.E.F., F.-D., Livre de raison,
fol. 146. Morte le 24 novembre 1717.

Gertrude Braillard. 1717-1727.

Hyacinthe de Reynold. 1728-1734.

Colombe de Gadi. 1734-1759.

Marie-Reine de Reynold. 1759-1780.

Geneviève de Vevey. 1780-1791.

Madeleine Loup. 1791-1828.

Caroline Castella. 1828-1829.

Thérèse Dupont. 1829-1847.

Caroline Perrier. 1847-1883 (démissionnaire).

Lutgarde Menétrey 1883-1919.

Gabriel Rime. 1919-